

QUELLE EAU BOIRE : LA POLÉMIQUE

L'association

Natur'Eau Quant regroupe actuellement 200 membres adhérents. Nous remercions bien chaleureusement tous ceux qui ont fait le choix de nous soutenir.

Association Natur'Eau Quant
présidée par Marc HENRY

Siret 810 707 737 00039

Cotisation annuelle [ICI](#)

20€/personne
30€/couple

Diffusion

Le bulletin mensuel de l'association est distribué gratuitement à tous les membres à jour de leur cotisation. **Il reste la propriété pleine et entière de Natur'Eau Quant** et ne doit donc pas être diffusé sans l'autorisation du bureau. Toute nouvelle adhésion donne automatiquement un droit d'accès gratuit à tous les bulletins passés et futurs de l'année civile en cours (du 1er janvier au 31 décembre).

Contact

✉ contact@natureauquant.com

📘 www.facebook.com/natureauquant

Manifestations, adhésions et vente d'ouvrages

🌐 www.natureauquant.com



Dans son Hors-série n°1265 couvrant la période estivale août-septembre 2018, le magazine « 60 millions de consommateurs » tire à boulets rouges sur les systèmes de purification de l'eau du robinet. Comme cette revue en profite également pour remettre en cause de manière nominale ma personne et l'association que je préside, j'ai envoyé une lettre à ce magazine le 27 juillet 2018 pour préciser ma position sur le sujet. Pour ceux qui auraient zappé cette attaque en règle qui incite à ne pas purifier l'eau du robinet, voici en résumé ce qui est dit dans cet article intitulé : « Carafes filtrantes, osmose : l'eau trop pure pour être bue ». L'article commence par signaler que les astronautes de la station spatiale internationale (ISS) n'utilisent pas un système à osmose inverse pour boire leur urine comme le vante certaines publicités, mais utilisent depuis 2009 un système de distillation rotative couplée à une filtration à haute température. On « martèle » ensuite que les appareils de traitement d'eau à domicile ne peuvent pas rendre l'eau potable puisqu'elle l'est déjà. Le magazine souligne que les filtres à charbon actifs sont susceptibles de se colmater et de perdre en efficacité. Puis le principe de l'osmose inverse

est rappelé où l'on souligne qu'utilisation d'un osmoseur occasionne une perte de 3 à 10 litres pour 1 litre d'eau traitée. Bref un gaspillage d'eau quelque soit le modèle, à réservoir ou à flux direct. La marque Culligan est citée une exemple pour un coût de 250€ par an contre 204€ pour l'achat d'eau de source en bouteille (famille de 4 personnes). Les osmoseurs sont aussi accusés de rejeter des millions de litres d'eau à l'égout pour un total de 16€ par an, toujours pour une famille de 4 personnes. Yves Levi, professeur à la faculté de pharmacie de l'université Paris-Sud rappelle pour sa part que les cartouches de filtration peuvent devenir des nids à microbes. Il est aussi rappelé que l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) ainsi que son prédécesseur l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) ont émis des réserves sur la qualité microbiologistes des eaux filtrées à domicile. L'AFSSA en particulier conseillait dès 2005 de ne pas utiliser l'eau ayant subi une filtration, car sa charge microbienne peut être excessive. L'expert Yves Levi en rajoute ensuite une couche prétendant que les apports en calcium viennent de l'eau et que boire constamment une eau sans éléments minéraux (eau osmosée) peut perturber le métabolisme général de l'organisme. Un tel argument est bien sûr contraire à ma position où je suis accusé de conseiller de boire une eau la moins minéralisée possible, courant de pensée qui ne s'appuie sur aucune étude scientifique rigoureuse. Pour étayer l'accusation que je dis n'importe quoi on cite une expertise réalisée par l'association sur la demande des fabricants de la marque OJA où je conclus que l'osmoseur expertisé fonctionne de manière satisfaisante avec une eau produite de bonne qualité. L'accusation dont je fait l'objet s'appuie sur une arrêté du 11 janvier 2007 qui fixe la limite de conductivité électrique entre 200 et 1100 $\mu\text{S}/\text{cm}$, lors qu'un osmoseur peut fournir une eau ayant une conductivité inférieure à 30 $\mu\text{S}/\text{cm}$. Toutefois, comme l'admet Yves Levi, la réglementation ne précise pas de valeur minimale pour la déminéralisation. Le problème est évidemment comme le souligne l'article qu'il existe une absence totale de réglementation pour l'eau osmosée, alors que l'eau du robinet ou les eaux en bouteilles sont

extrêmement réglementées.

Dans un encadré, on apprend aussi qu'une trentaine de boutiques bio, principalement dans les réseaux Biocoop et Chlorophylle, commercialisent depuis 2017, une fontaine permettant d'obtenir une eau plate (froide ou tempérée) ou gazéifiée débarrassée de ses pesticides, nitrates et métaux lourds. Puis vient le couplet inévitable sur la pseudoscience en lien avec les systèmes de dynamisation de l'eau avec une attaque contre la société Natarys qui utilise un système de dynamisation Marcel Violet. Le Pr Franck Aimont de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) est cité pour une étude sur l'animal des effets de l'absorption d'une eau modifiée par les soins de la société Natarys par rapport à celle du réseau et qui n'a pas été encore publiée. Les magasins qui proposent de l'eau osmosée à la vente le font au prix de 0,38€ pour 1,5 litre d'eau plate et 0,48€ pour 1 litre d'eau gazéifiée, alors que l'eau qui alimente la fontaine revient à 0,004€ le litre. Pour les clients qui ne viennent pas avec leurs containers, les magasins proposent des bouteilles vides réutilisables en plastique à 1,95€ (1,5 litres) ou en verre à 2,95€ (0,75 litres).



Voici maintenant ma réaction officielle à cet article qui jette un doute sérieux sur l'intérêt qu'il y a à boire une eau osmosée ou de manière plus générale une eau débarrassée de ses sels minéraux.

« Dans cette publication, vous critiquez ma position sur l'eau de boisson et vous attaquez l'activité et la compétence de l'association Natur'Eau Quant que je préside concernant la purification de l'eau par osmose inverse. Je tiens donc à porter à la connaissance de vos lecteurs notre position vis à vis de l'eau de boisson résumée dans la plaquette « Quelle Eau Boire ? » ISBN 979-10-95620-05-1, en vente sur natureauquant.com, p. 7, qui est :



1. D'investir si possible dans l'osmose inverse.
2. De reminéraliser l'eau osmosée avec des minéraux et/ou de colloïdes bio-assimilables.
3. De dynamiser l'eau en évitant tout système nécessitant de l'électricité.

Notre préférence va à l'eau du robinet, plutôt qu'aux eaux en bouteilles pour des raisons évidentes de coût et de transport et de gâchis écologique par les plastiques. Par contre, nous ne pouvons recommander de boire l'eau du robinet sans traitement pour les raisons suivantes :

- L'eau du robinet est chlorée et oxydante. La recommandation de mettre l'eau au réfrigérateur ne résout pas le problème car au lieu de s'intoxiquer avec l'eau on s'intoxique

avec les aliments stockés dans le réfrigérateur qui absorbent le chlore relâché par l'eau suite à l'abaissement de température.

- Un rapport de l'ANSES intitulé « Campagne nationale d'occurrence des résidus de médicaments dans les eaux destinées à la consommation humaine » du 19 janvier 2011 a révélé qu'à l'échelle nationale 25% des échantillons d'eaux traitées contenaient la présence simultanée d'une à quatre molécules médicamenteuses avec des teneurs variant entre 1 ng/L et 443 ng/L. L'étude révèle aussi que 90% de échantillons testés présentent une concentration cumulée pouvant aller jusqu'à 25 ng/L. Si mes calculs sont bons cela fait quand même $0,25 \times 60$ millions = 15 millions de français concernés par une pollution directe et $0,90 \times 60$ millions = 54 millions de français par une pollution insidieuse. On sait en effet que la plupart de ces produits sont des perturbateurs endocriniens (PE), c'est-à-dire apte à mimer le comportement des hormones naturelles qui sont réputées pour agir à des concentrations aussi basses que 1 ng/L.

- Selon un article du Guardian de Damian Carrington du mercredi 6 septembre 2017 (<https://www.theguardian.com/environment/2017/sep/06/plastic-fibres-found-tap-water-around-world-study-reveals>), il a été établi par des tests que des milliards de personnes dans le monde buvait de l'eau contaminée par des particules de plastique, avec 83% des échantillons testés trouvés pollués. La France se retrouve en queue du peloton mais avec quand même 72% de pollution dans l'eau servie au robinet.

Comme l'atteste de nombreuses publications scientifiques, l'osmose inverse présente l'avantage de pouvoir retirer tout type de polluant de nature organique ou minéral avec un taux de capture compris entre 90 et 99%. En passant sous silence le problème des PE et des micro-plastiques contenus dans l'eau du robinet pour se focaliser uniquement sur le problème du chlore et de la minéralité, vous tronquez l'information pour le plus grand bonheur de tous les industriels qui participent à la pollution des eaux brutes de surface ou souterraines. Je tiens aussi à porter à la connaissance de vos lecteurs que l'arrêté du 11 janvier 2007 est relatif aux eaux du robinet et non à l'eau

Plastic fibres found in tap water around the world, study reveals

Exclusive: Tests show billions of people globally are drinking water contaminated by plastic particles, with 83% of samples found to be polluted

- **We are living on a plastic planet. What does it mean for our health?**



▲ The average number of fibres found in each 500ml sample ranged from 4.8 in the US to 1.9 in Europe. Photograph: Michael Heim/Alamy



Damian Carrington
Environment editor

@dpcarrington

Wed 6 Sep 2017 00.01 BST



From sea to plate: how plastic got into our fish

obtenue par osmose inverse. La raison en est simple car en dessous d'une conductivité électrique de 200 $\mu\text{S}/\text{cm}$ (c'est-à-dire environ 100 mg/L de résidu à sec), l'eau devient suffisamment pure pour dissoudre en partie les nombreux dépôts peu ragoûtants qui traînent dans les multiples canalisations très souvent hors d'âges utilisés par les distributeurs d'eau. Une fois déstabilisées par une eau trop peu minéralisée, les canalisations deviennent encore plus fuyardes. Il est bon que vos lecteurs sachent que selon un article du Figaro publié le 22 mars 2018, près de 700 milliards de litres d'eau potable se perdent chaque année au fil des 850.000 kilomètres de canalisations qui parcourent l'Hexagone. D'où la limite à 200 $\mu\text{S}/\text{cm}$ qui ne s'applique qu'en France pour ne pas aggraver une situation qui est déjà scandaleuse. La preuve de cet état de fait est que la directive européenne 98/83/CE qui définit la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, ne fixe qu'une limite supérieure de 2500 $\mu\text{S}/\text{cm}$ (soit environ 1250 mg/L) à une température de 20°C et aucune limite minimale car on suppose qu'un pays civilisé fait le maximum pour colmater les fuites dans son réseau de distribution quand il y en a. Pour ma part, suite

à un suivi de la littérature scientifique sur une quarantaine d'années, je n'ai jamais vu aucun article stipulant qu'il était nocif de boire une eau ayant une teneur en minéraux inférieure à 100 mg/L. Assimiler, comme vous le faites dans votre article, un être humain à une canalisation d'eau potable est votre droit le plus strict mais vos lecteurs se doivent d'être informés que cette prise de position est caricaturale et correspond bien peu à la réalité biologique. De plus, je vous informe également que, conformément à nos recommandations, le dispositif OJA que j'ai accepté d'expertiser possède une cartouche de reminéralisation et que les consommateurs ne sont en rien tenus de boire une eau ayant un contenu très faible en minéraux. Le chiffre de 26 mg/L cité dans votre article correspond à une configuration de l'osmoseur où l'eau ne passait pas par cette cartouche afin de pouvoir tester si la membrane fonctionnait correctement. Quand on parle de l'eau, il convient donc de prendre cette substance fondamentale pour la vie dans toute sa complexité. Il existe en effet dans ce pays des citoyens qui refusent de boire une eau chlorée présentant tout un cocktail de résidus chimiques et de matières plastiques. Pour conclure, je rappellerais enfin que selon le site

Vos fuites d'eau vous coûtent des centaines d'euros par an

Par  Le figaro.fr | Publié le 22/03/2018 à 11:04



Environ 5,7 milliards de personnes pourraient manquer d'eau à horizon 2050, selon l'ONU. Un chiffre qui, en cette Journée mondiale de l'eau, doit nous pousser à être plus responsables et attentifs à notre consommation d'eau.

doctissimo.fr, trois millions de femmes ménopausées en France sont atteintes d'ostéoporose et que cette maladie est responsable chaque année de 130 000 fractures. Si, comme le vante les publicités, il suffisait de boire une eau riche en calcium et en magnésium pour satisfaire ses apports journaliers en minéraux, cette maladie très handicapante devrait être éradiquée depuis bien longtemps. Force est donc de constater que les industriels de l'eau nous mentent effrontément et que dans ces conditions nous revendiquons le droit d'être maître de notre eau de boisson, en utilisant tous les moyens mis à notre disposition par la science comme l'osmose inverse ou la filtration.»

On peut en fait identifier deux grandes peurs qui se trouvent en filigrane de cet article : la peur bactérienne et la peur de boire une eau dénuée de minéraux. Pour la première peur, je rappellerais que dès que l'eau est mise en carafe (robinet ou osmoseur) ou dès que la bouteille est ouverte, il peut y avoir une pollution bactérienne. Toutes les eaux se valent de ce point de vue et faire croire que l'eau osmosée est plus susceptible d'être contaminée est ridicule. Si le chlore que l'on met dans l'eau du robinet protège effectivement des bactéries dans les réservoirs d'eau municipaux ou les canalisations de distribution, dès que l'on se trouve à l'air libre le chlore s'évapore et on retrouve le même problème qu'avec l'eau en bouteille ou l'eau osmosée : boire l'eau rapidement.

Slate

Les piscines publiques sont pleines de germes potentiellement dangereux

Repéré par Léa Marie — 21 mai 2018 à 12h04 — mis à jour le 21 mai 2018 à 15h13

Non, le chlore ne suffit pas à tuer toutes les bactéries.



Quelle que soit le système de production et de distribution d'eau, des règles d'hygiène s'imposent et l'on ne peut tout simplement pas s'appuyer sur le problème bactérien pour vanter les mérites d'une eau par rapport à d'autres. Sans oublier qu'il existe des germes ayant développé une résistance au chlore qui peuvent donc proliférer même dans une eau fortement chlorée. Comme ce sont aussi souvent les mêmes germes qui développent une résistance aux antibiotiques, boire de l'eau chlorée n'a vraiment rien de rassurant pour ce qui me concerne.

Le problème de la minéralité est beaucoup plus complexe. Personnellement j'ai bu pendant des années de l'eau osmosée contenant très peu de minéraux et au lieu de me décalcifier, j'ai vu au contraire la calcification de mes vaisseaux augmenter. Il est bien important de comprendre que ce qui déminéralise le corps sont les acides et non l'eau pure. Mais ici aussi, il convient de faire la distinction entre ce qui se passe en milieu intracellulaire et extracellulaire. Voir un journal grand public prendre une position aussi nette sur un problème aussi complexe que la gestion des minéraux par le corps me désole et m'incite à croire que l'article est a été «commandité» par les distributeurs d'eau du robinet qui voient d'un très mauvais œil arriver la distribution d'eau osmosée en vrac dans les circuits de distribution. Ils ont déjà en effet assez de soucis avec les distributeurs d'eau en bouteilles pour vouloir ne pas voir un autre front s'ouvrir dans la bataille sans merci que se livrent les robinetistes et les embouteilleurs d'eau.

Que ceux qui ont investi dans un osmoseur se rassurent donc, ce type d'article n'est qu'un épisode de plus dans la guéguerre qui sévit entre des multinationales évoluant dans le domaine de l'eau avec des bénéfiques qui se chiffrent en milliards d'euros. Ma position est claire. Si boire l'eau du robinet vous convient, il n'y a rien à redire car c'est une eau parfaitement potable sur un plan légal

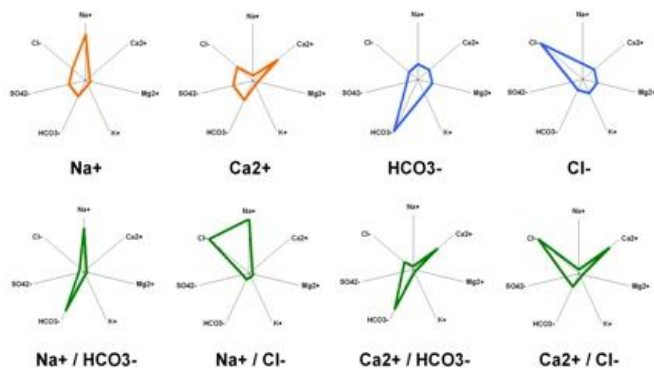


Un site à consulter

Voici un extrait du site <http://www.eautarcie.org/03d.html#c> concernant la qualité de l'eau potable consacré aux travaux du professeur Joseph ORSZÁGH chercheur à l'Université de Mons-Hainaut et actuellement à la retraite. La lecture de cet article est hautement recommandée pour s'y retrouver dans la jungle de l'eau potable...

« A moins de mettre la bouche sous le robinet d'eau de ville, dans les faits, il est très rare que nous buvions de l'eau conforme aux normes légales. Pour tester la portée réelle des normes pour l'eau potable, il suffit de prélever un échantillon d'eau de ville, en principe conforme, et le mettre dans une carafe ouverte, l'exposer pendant au moins 12 heures à la lumière du jour pour en éliminer le chlore, verser le contenu dans un verre propre, mais non désinfecté et l'envoyer dans un laboratoire d'analyse. Répéter l'expérience plusieurs fois pour découvrir qu'un certain nombre d'échantillons ainsi analysés seront déclarés « non conformes ». En fait, pour assurer la conformité microbiologique dans son verre et dans son assiette, après la vaisselle, il faudrait passer les verres, les couverts et les assiettes à l'autoclave, servir sur des nappes stériles avec des gants stériles et un masque de protection sur la bouche, comme dans les salles d'opération.

Exiger donc dans son verre la conformité bactériologique est une position irréaliste. Ce qui est consigné dans la loi à propos de la qualité de l'eau potable ne devrait être valable en toute rigueur qu'à la sortie des installations de la société distributrice. Malheureusement, d'une manière abusive, on a tendance à étendre ces prescriptions jusqu'au contenu du verre du consommateur, même en Belgique où la garantie de conformité s'arrête au niveau du compteur d'eau. En France, en violation de la loi relative à la protection de la vie privée, l'administration a un droit de regard sur la qualité de l'eau qui se trouve dans le verre du consommateur non raccordé au réseau de distribution d'eau !»



qui peut être bue tout au long de votre vie tant que vos émonctoires fonctionnent normalement. Le corps a en effet la capacité d'éliminer toute toxine quelle qu'elle soit de nature organique ou minérale. Les problèmes surviendront dès que les émonctoires deviennent défaillantes, car alors les toxines présentes dans l'eau du robinet vont s'accumuler car elles ne peuvent plus être éliminées normalement. Un débat sur quelle eau boire doit donc prendre en compte non seulement la qualité de l'eau fournie mais aussi la qualité du corps physique qui reçoit cette eau. Il vous revient donc, en tant qu'être humain, de faire le point sur la qualité de vos émonctoires avant de vous préoccuper de la qualité de votre eau de boisson.

Car *in fine*, c'est un simple problème de budget. Si les fins de mois ne sont pas un problème pour vous, vous avez tout intérêt à boire une eau en bouteille ou une eau osmosée dynamisée pour être sûr de ne pas être exposé à la pollution insidieuse de l'eau du robinet. Dans le cas contraire, la seule solution est de boire l'eau du robinet vu son coût extrêmement bas, mais c'est ici qu'il devient critique d'avoir une hygiène de vie irréprochable et des émonctoires parfaitement fonctionnels car on se trouve exposé qu'on le veuille ou non à diverses toxines qui ne peuvent pas être retirées de l'eau du réseau ou qui sont ajoutées par les stations d'épurations et les pouvoirs publics. Dans tous les cas, la tolérance doit prévaloir et personne ne peut être critiqué pour boire plutôt telle eau que telle autre. L'article de la revue 60 millions de consommateurs est donc un simple coup d'épée dans l'eau et peut être ranger avec bonne conscience au placard des articles partiels et n'apportant rien de neuf au débat sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Parutions 2016		Parutions 2017		Parutions 2018	
nov. 2015	n°1	l'eau osmosée			
déc. 2015	n°2	l'eau distillée			
janv.	n°3	L'eau dynamisée	n°15 L'eau de mer	n°27	un poison caché
févr.	n°4	l'eau violet	n°16 L'eau du ciel	n°28	eau et tabagisme
mars	n°5	la bioélectronique de Vincent	n°17 la couleur de l'eau	n°29	eau morphogénique et pesticides
avril	n°6	l'eau réductrice et alcaline	n°18 l'eau virtuelle	n°30	le fluor
mai	n°7	l'eau et les minéraux	n°19 l'eau et l'ozone	n°31	l'eau et les médicaments
juin	n°8	eau et ondes électromagnétiques	n°20 l'eau et l'huile	n°32	l'aspartame
juillet	n°9	eau et information	n°21 l'eau et les arbres	n°33	cholestérol et statines
août	n°10	les eaux en bouteille	n°22 l'eau et le gaz	n°34	quelle eau boire : la polémique
sept.	n°11	les caustiques	n°23 l'eau qui gronde		
oct.	n°12	l'eau métabolique	n°24 l'eau qui hurle		
nov.	n°13	l'eau et le Chlore	n°25 l'eau bio-physico-chimique		
déc.	n°14	l'eau morphogénique	n°26 eau et champs morphiques		